

Rôles, responsabilités et pouvoir décisionnel des instances de VSMS

Le comité a travaillé sur les rôles, les responsabilités et le pouvoir décisionnel des différentes instances de VSMS et des participant.e.s dans le processus.

Voici ce qui est ressorti :

- **Assemblée générale de quartier** : Les citoyen.ne.s, les membres et les partenaires de Saint-Michel décident du projet déposé dans le cadre du financement PIC 2
- **Comité processus de sélection PIC 2** : Le comité décide du processus de dépôt et du contenu des assemblées avec Dynamo.
- **CA de VSMS** : Le CA est garant de la bonne gestion financière (engager Dynamo) de VSMS. Il a la responsabilité légale et l'imputabilité du projet déposé dans le cadre du financement PIC 2.
- **Équipe de VSMS** : Elle a fait appel à Dynamo pour venir la soutenir dans le processus. Elle coordonne le comité de processus de sélection et co-anime l'Assemblée de quartier du 8 septembre avec le comité processus de sélection.
- **Participant.es aux Assemblées générales de quartier (citoyen.nes, membres et partenaires)** : Ils se tiennent informé.e.s du processus et ils lisent les documents préparatoires aux rencontres.
- **Dynamo** : L'équipe de Dynamo soutien l'équipe VSMS dans l'animation du comité processus elle anime les deux dernières Assemblées générales de quartier.

Qui décide pour qui?

Les participant.es des assemblées de septembre et d'octobre décident pour la population de Saint-Michel.

Qui sera garant des décisions?

À la suite de la rencontre du 20 octobre, le comité processus s'assure que le projet choisi est rédigé et les partenaires impliqués s'assurent de déposer dans les délais. Le CA est garant des choix de l'assemblée et de la gestion des fonds de VSMS.